



**Rapport sur les orientations
budgétaires, les engagements
pluriannuels envisagés
ainsi que sur la structure et la gestion
de la dette**

**présenté dans le cadre du débat
d'orientation budgétaire**

Année 2018

Conseil municipal du 21 février 2018

Le débat d'orientation budgétaire permet au conseil municipal de discuter de la préfiguration budgétaire et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune.
En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Sommaire

1. Le contexte budgétaire	5
1.1. L'environnement économique national et international.....	5
À l'international.....	5
Dans la zone euro.....	5
En France	5
Taux d'intérêts	5
Taux de chômage en France (source INSEE).....	6
Nombre de bénéficiaires du RSA en France	6
1.2. Le contexte législatif et réglementaire – loi de finances 2018	6
La réforme de la taxe d'habitation.....	6
La baisse des APL.....	7
Les dotations de l'état.....	7
La poursuite de la contribution au redressement des finances publiques	7
La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.....	8
Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	8
La reconduction du fonds de soutien des rythmes scolaires.....	8
Le FPIC.....	8
Le soutien à l'investissement.....	8
La suppression de la réserve parlementaire.....	9
1.3. L'environnement économique et social local	9
La population de référence.....	9
Le développement économique.....	9
Le marché de l'emploi local.....	9
2. Préambule au débat	10
3. La situation financière fin 2017	12
3.1. L'analyse financière du budget principal.....	12
Les résultats 2017.....	12
L'épargne de gestion.....	12
L'épargne nette = épargne disponible.....	12
La capacité de financement des investissements.....	13
3.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal	13
L'en-cours de la dette du budget principal.....	13
L'évolution de l'annuité du budget ville.....	13
Les ratios d'endettement du budget principal	14
4. Les perspectives du budget 2018	15
4.1. Le pacte fiscal avec la CCBP	15
4.3. Le contexte de réduction des ressources	15
4.3. Les dépenses de fonctionnement.....	15
Les charges à caractère général.....	15

Les frais de personnel.....	16
Les autres charges de fonctionnement.....	16
4.4. Les recettes de fonctionnement.....	17
La revalorisation des valeurs locatives.....	17
Les taux d'imposition.....	17
4.5. Les recettes d'investissement.....	17
Les restes à réaliser (RAR) recettes.....	17
Les subventions d'investissement.....	17
Les cessions d'actifs.....	18
Les emprunts à venir.....	18
Le FCTVA.....	18
4.6. Les dépenses d'investissement.....	18
Les restes à réaliser (RAR) dépenses.....	18
Les investissements 2018.....	19
5. Les perspectives au-delà de 2018.....	20
5.1. La réalisation d'une analyse financière prospective.....	20
La nécessaire prudence dans l'interprétation des résultats.....	20
Les hypothèses de la prospective.....	20
5.2. Les enseignements de cette prospective.....	22
Une section de fonctionnement légèrement excédentaire.....	22
De faibles possibilités d'investissement.....	23
Le retour à une épargne nette positive.....	23
Des indicateurs financiers qui s'améliorent.....	23
Des possibilités d'emprunter dès 2021.....	23
6. Le budget de l'eau potable.....	25
6.1. Analyse financière du budget eau potable.....	25
Les résultats 2017.....	25
L'épargne de gestion.....	25
L'épargne nette.....	25
La capacité de financement des investissements.....	25
6.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable.....	26
L'en-cours de la dette du budget eau potable.....	26
L'évolution de l'annuité du budget eau.....	26
Les ratios d'endettement du budget eau.....	26
6.3. Les perspectives du budget eau 2018.....	26
Les salaires affectés au budget eau.....	26
Le prix de l'eau.....	27
Les investissements possibles en 2018.....	27
Les subventions.....	27
Les emprunts.....	27
Les résultats sur le budget 2018.....	27
7. Le budget de l'assainissement.....	29
7.1. L'analyse financière du budget assainissement.....	29
Les résultats 2017.....	29

L'épargne de gestion.....	29
L'épargne nette	29
La capacité de financement des investissements	29
7.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement.....	30
L'en-cours de la dette du budget assainissement	30
L'évolution de l'annuité du budget assainissement	30
Les ratios d'endettement du budget assainissement.....	30
7.3. Les perspectives du budget assainissement 2018	31
Les salaires affectés au budget assainissement	31
Le prix de l'assainissement.....	31
Les investissements possibles en 2018.....	31
Les subventions	31
Les emprunts	31
Les résultats sur le budget 2018	31
8. Engagements pluriannuels	33
Annexe 1 – Plans de financement prévisionnels des principaux investissements 2018	34
Annexe 2 – Incidences du retour à la semaine de 4 jours	40
Annexe 3 – Tableau de répartition des salaires dans les budgets annexes	41
Annexe 4 – Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.....	42
Annexe 5 – Objectifs d'évolution du besoin de financement.....	43

1. Le contexte budgétaire

1.1. L'environnement économique national et international

À l'international

Dans les économies émergentes, l'activité et les importations sont nettement reparties depuis la fin 2016. Au total, les importations des économies émergentes sont en hausse de 6,8 % sur un an).

Au troisième trimestre 2017, la croissance est restée soutenue dans les économies avancées (+0,8 % comme au trimestre précédent), notamment aux États-Unis (+0,8 %) où la consommation des ménages n'a qu'à peine ralenti sous l'effet des ouragans dans le sud du pays.

Au Japon, l'activité est restée dynamique, soutenue par la demande chinoise et malgré une baisse ponctuelle des dépenses des ménages.

Au Royaume-Uni, la croissance a légèrement surpris à la hausse, les ménages parvenant à accroître leurs dépenses malgré la baisse de leur pouvoir d'achat liée à la forte reprise de l'inflation.

Au total, le commerce mondial a accéléré (+1,0 % au troisième trimestre 2017, après +0,6 % au trimestre précédent).

Dans la zone euro

Dans la zone euro, la croissance a de nouveau été très soutenue au troisième trimestre (+0,6 % après +0,7 %) et le climat des affaires est au plus haut depuis 17 ans.

La politique budgétaire resterait neutre voire accommodante dans les principaux pays de la zone. L'activité, soutenue entre autres par un investissement solide, resterait donc robuste dans l'ensemble de la zone euro d'ici la mi-2018 (+0,6 % fin 2017, puis +0,5 % par trimestre).

En France

Depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+0,5 à 0,6 % par trimestre) : la croissance annuelle a donc atteint 2,2 % cet été, renouant avec un rythme qui n'avait pas été observé depuis 2011.

La croissance annuelle atteindrait +1,9 % en 2017 et l'acquis pour 2018 serait déjà de +1,7 % à mi-année.

L'ensemble de ces prévisions doit, naturellement, être mis en perspective avec les différents aléas internationaux susceptibles de l'impacter, tels que :

- ✓ le devenir encore incertain des négociations sur le sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (prévue pour mars 2019),
- ✓ l'orientation de la politique budgétaire américaine,
- ✓ les évolutions du pétrole et du change,
- ✓ l'investissement des entreprises, qui pourrait être moins dynamique qu'attendu si ces dernières souhaitent réduire leur endettement.

Taux d'intérêts

Les taux ont été historiquement bas en 2017 et devrait le rester en 2018.

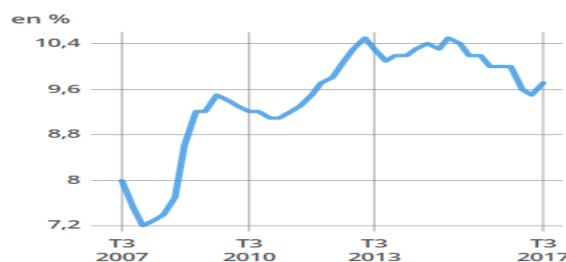
Taux de chômage en France (source INSEE)

En moyenne sur le troisième trimestre 2017, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,7 % de la population active en France (hors Mayotte).

C'est 0,2 point de plus qu'au deuxième trimestre mais 0,3 point de moins qu'un an auparavant.

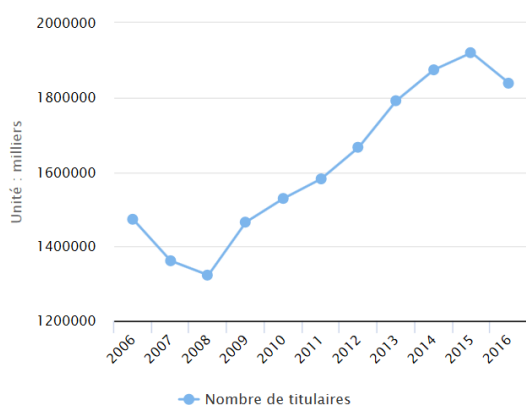
Chômage y compris les DOM

3e trim. 2017 : 9,7 %



Nombre de bénéficiaires du RSA en France

Évolution du nombre d'allocataires du RSA*



1,8 million de personnes percevaient le RSA socle fin 2016. Elles sont 500.000 de plus qu'en 2008. Mais depuis la fin 2015, ce nombre baisse. Au cours de l'année 2016, on a enregistré 82.000 allocataires de moins.

*Nombre de titulaires du RMI et de l'API jusqu'en 2009, puis du RSA socle. Chiffres pour décembre de chaque année.
Source : Cnaf - France entière - © Observatoire des inégalités

1.2. Le contexte législatif et réglementaire – loi de finances 2018

La réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances 2018 pose les prémices d'une réforme fiscale d'ampleur qui pourrait bouleverser en profondeur la nature des recettes des collectivités dans les années à venir, avec l'exonération, d'ici 2020 pour 80 % des ménages, de la taxe d'habitation (et peut-être pour tous selon les dernières annonces d'Emmanuel MACRON).

En-dessous d'un certain plafond de ressources, un ménage verra sa cotisation actuelle fondre de 33 % en 2018, puis 66 % en 2019, avant de disparaître en 2020.

Cette exonération s'appliquera ainsi à tous ceux qui gagnent jusqu'à environ 30.000 euros par an de revenus (soit 27.000 euros de revenu fiscal de référence) pour un célibataire et jusqu'à 47.778 euros de revenus annuels pour un couple sans enfant (43.000 euros de revenu fiscal de référence). Ce plafond augmentera selon le nombre d'enfants en charge. Pour un couple avec un enfant, ce seuil sera de 54.444 euros (soit 49.000 euros de revenu fiscal de référence). Il faudra ajouter 6 000 euros au revenu de fiscal de référence pour le deuxième enfant.

Pour compenser le manque à gagner pour les budgets locaux (3 milliards d'euros l'an prochain et plus de 10 milliards en 2020), c'est le mécanisme de dégrèvement qui s'appliquera. Le contribuable national paiera à la place du contribuable local, sur la base des taux 2017. Ce mode de compensation assurerait, tant qu'il est conservé, une neutralité de la réforme car la somme à reverser sera calculée sur ce que la taxe aurait effectivement rapporté.

Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald DARMANIN, indique que si la perte annoncée pour les collectivités serait bien compensée intégralement par l'État aux communes, elle le serait aussi par rapport à la dynamique des habitants et des bases (nouveaux habitants et nouveaux locaux).

Selon les estimations du Sénat, sur 2.324 « foyers TH » à Liverdun, 269 (soit 11,5 %) sont déjà exonérés de taxe d'habitation. En 2020, ce sont 1.566 foyers supplémentaires qui seront exonérés (soit 67 %), portant le nombre total de foyers exonérés à 1.835 (soit 79 %). Le montant du dégrèvement serait de 1.293.000 euros.

La baisse des APL

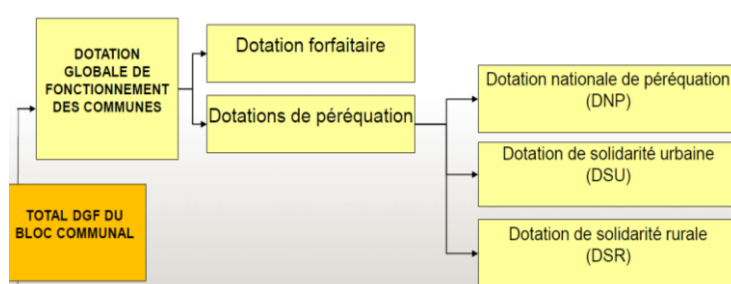
La baisse des APL sera compensée par les bailleurs sociaux de manière progressive et non plus, comme envisagé au début des débats sur la loi de finances 2018, en une fois.

Ce n'est pas sans conséquences sur les collectivités : d'une part ce sont elles qui garantissent les emprunts des bailleurs sociaux (7.822.000 € d'encours sont garanties par la commune de Liverdun au 31/12/2016, dont 5.811.000 pour la SLH et 1.926.000 € pour mmH), d'autre part cette baisse des ressources des bailleurs pourrait les conduire à revoir leurs projets d'investissement.

Les dotations de l'état

Les concours dits de « péréquation » devraient évoluer comme suit :

- + 90 millions pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- + 90 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).



La poursuite de la contribution au redressement des finances publiques

Il n'est pas programmé en 2018 de baisse des dotations, pour la première fois depuis 2013.

Il est en revanche prévu une sorte de "contrat de confiance" entre l'État et les collectivités : si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement, et le font réellement, elles ne verront pas leur DGF baisser. Dans le cas contraire il y aura un malus.

Il s'agit d'une contractualisation entre l'État et les plus grandes collectivités (340 collectivités dont les budgets de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros) pour la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, avec comme objectif l'économie de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Les autres communes ne sont pas concernées par ces contrats.

Ce contrat prévoit, pour ces 340 grosses collectivités, l'engagement de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an pendant 3 ans, bonus / malus à la clé (majoration de subvention d'investissement ou au contraire prélèvement sur recettes).

Mais quelles conséquences le nouveau dispositif va-t-il avoir sur les communes comme la nôtre et intercommunalités plus petites ? Il est aujourd'hui assez difficile de le savoir vraiment.

En effet, le projet de loi de programmation des finances publiques est clair : selon l'article 10, l'objectif de maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,2 % concerne l'ensemble des collectivités, pas seulement les plus grandes. Mais quand un député demande au gouvernement ce qui se passerait si « toutes les communes, hormis les 1 %, augmentent leurs dépenses de fonctionnement de 2 % », la réponse du ministre de l'action et des comptes publics est « ça n'arrivera pas car les élus sont responsables ».

Le Premier ministre, à deux occasions au moins, a été plus clair en brandissant, en cas de non-atteinte de cet objectif, le spectre d'une reprise de la baisse des dotations. Il a fixé un rendez-vous en juillet 2019 pour « faire le bilan » et voir si « le pari de la confiance aura été gagnant ».

Quoi qu'il en soit, la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient l'obligation, pour les communes de plus de 3.500 habitants, d'ajouter dans le rapport sur les orientations budgétaires les objectifs :

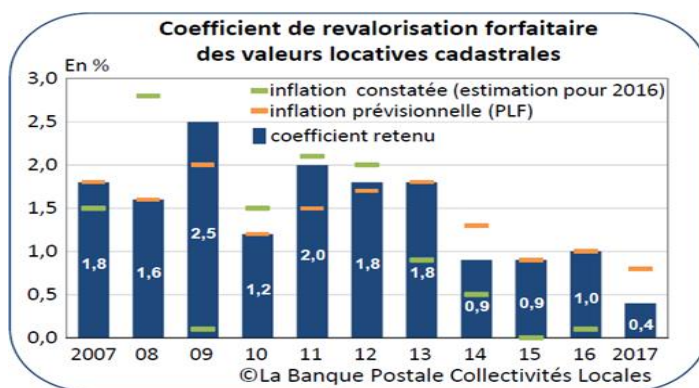
- d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- d'évolution du besoin de financement annuel.

Ces objectifs, qui doivent prendre en compte le budget principal et les budgets annexes, figureront en annexes 4 et 5.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

2017 était la dernière année où un coefficient de revalorisation des valeurs locatives était instauré par la loi de finances.

En effet, l'article 50 undecies de la loi de finances pour 2017 (article 1518 du CGI) a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté.



Ce taux d'inflation sera calculé en fonction

de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Ainsi en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017.

Par ailleurs, en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases ne sera effectuée (coefficient maintenu à 1).

Selon l'INSEE, les prix à la consommation sur un an ont augmenté de 1,24 % en novembre 2017. La revalorisation annuelle des bases d'imposition devrait donc être fixée à 1,24 % en 2018, contre 0,4 % en 2017.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le taux de FCTVA reste à son niveau 2017 : 16,404 %.

La reconduction du fonds de soutien des rythmes scolaires

Le fonds (50 € par élève) est reconduit pour les communes qui conservent une organisation de la semaine scolaire sur plus de quatre jours.

Le FPIC

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) voit son volume maintenu à 1 Md€ en 2018.

Désormais, le FPIC de Liverdun, commune considérée comme pauvre dans le Bassin de Pompey, est pris en charge directement par la communauté de communes, sans fonds de concours.

Le soutien à l'investissement

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées et s'élèveront à 1,8 milliard d'euros en 2018 :

- ✓ 996 millions d'euros pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).
- ✓ 665 millions d'euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- ✓ 150 millions d'Euros pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV).

La suppression de la réserve parlementaire

Cette subvention d'investissement versée par l'État, après attribution par un député ou un sénateur, est supprimée. Les 50 millions d'euros issus de l'ex-réserve parlementaire seront transférés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

1.3. L'environnement économique et social local

La population de référence

La population légale au 1^{er} janvier 2018 est désormais de 6.093 habitants (contre 6.057 au 1^{er} janvier 2017).

Le développement économique

Nous vous renvoyons au rapport de la communauté de communes pour le détail de l'activité économique sur le bassin.

Le marché de l'emploi local

À Liverdun, au 15 décembre 2017, on comptabilisait 378 demandeurs d'emploi (contre 373 demandeurs d'emploi fin 2016), dont 218 hommes et 160 femmes.

À cette même date, 275 demandeurs d'emploi étaient indemnisables.

Le nombre de bénéficiaires du RSA fin 2017 était de 115 (107 fin 2016).

2. Préambule au débat

Tous les ans à la même période, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations budgétaires et de la stratégie à mener en matière financière.

Comme c'est le cas depuis 2013, le contexte financier des collectivités territoriales sera extrêmement délicat en 2018. Depuis le 17 juillet 2017, date de la première réunion de la conférence nationale des territoires (CNT), les mauvaises nouvelles pour les collectivités se sont accumulées. Parlant d'une « *avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires* », l'association des maires de France (AMF) en dresse la liste : 13 milliards d'euros de réduction des dépenses de fonctionnement au lieu des 10 milliards annoncés, baisse brutale des emplois aidés, atteinte majeure aux équilibres du logement social, ponction sur les ressources des agences de l'eau.

Plus brutale encore, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables sans révision des valeurs locatives (donc en maintenant les inégalités), supprime le lien fiscal entre la commune et la plupart des administrés, et remet en cause l'autonomie financière, pourtant constitutionnelle, des collectivités territoriales, ainsi que le caractère démocratique de la gestion locale.

En effet, il est faux de croire que percevoir 100 par un impôt est équivalent à recevoir 100 par une dotation. L'impôt, c'est un lien direct entre le contribuable et la collectivité. La dotation, c'est un lien de dépendance de la collectivité envers l'État.

De plus, en signant la loi de finances 2018, Emmanuel MACRON a annoncé qu'il envisageait de supprimer la taxe d'habitation pour tous dans deux ans. Sa « *perspective en 2020* » est en effet d'entreprendre « *une réforme en profondeur qui permettra de supprimer cet impôt pour la totalité de nos concitoyens* », a-t-il déclaré. Cette réforme, en supprimant la fiscalité locale, remettrait en cause toute l'architecture de la décentralisation.

Quoi qu'il en soit, plusieurs mesures de la loi de finances 2018, qui ont été validées par le Conseil constitutionnel, et détaillées dans ce qui suit, nous imposent de continuer nos efforts de saine gestion. Ces efforts ont déjà été matérialisés par des décisions et des actions importantes qui ont généré de substantielles économies ou de nouvelles recettes et nous ont permis de garantir les équilibres budgétaires :

- optimisation de l'affectation des bâtiments,
- renégociations des emprunts,
- passation d'un BEA pour la gendarmerie,
- suppression des bus des collégiens remplacés par des cartes de bus du Sit,
- suppression d'un transport scolaire très peu fréquenté (cinq ou six enfants seulement) le matin et le soir.

On en récolte aujourd'hui les fruits. L'épargne nette, indicateur essentiel qui correspond à l'autofinancement disponible pour les investissements après remboursement des emprunts, redevient positif (voir page 13). De même, la capacité de désendettement, principal ratio d'analyse financière des collectivités territoriales, passe sous le seuil considéré comme critique de 12 années et descend à 5,5 années (voir page 14).

Ainsi, grâce à ces efforts et après le choc d'une baisse des dotations de l'État sans précédent, la municipalité continuera à respecter ses engagements et ses valeurs :

- Soutien à l'éducation : fournitures scolaires gratuites de la maternelle à la troisième, bus scolaires des écoles communales gratuits, fourniture gratuite de cartes de bus pour les collégiens, mise à disposition d'un éducateur sportif dans les écoles et à la section football du collège, maintien de TAP très étoffés à un prix symbolique jusqu'en juin.
- Soutien aux associations et à la culture : maintien des subventions allouées, mise à disposition de structures sportives et de bâtiments pour les activités culturelles, participation des services municipaux à la mise en place de manifestations associatives.

- Solidarité : voyages seniors, ateliers sur l'estime de soi ou sur les peurs inconscientes, aides alimentaires versées aux plus démunis.
- Préservation de l'environnement : abandon total de l'utilisation des produits phytosanitaires, meilleure gestion des jardins familiaux, redécouverte des sentiers.
- Maintien des services à la population à des tarifs acceptables par tous.

Ainsi, nous allons réussir à financer en 2018, sans augmenter les taux d'imposition, des travaux de rénovation dans les écoles, la sécurisation de la rue du Pisuy, le remplacement du sol sportif de la salle Souchet, etc. L'ensemble des investissements prévus figurent en page 19.

3. La situation financière fin 2017

3.1. L'analyse financière du budget principal

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au moment de la rédaction du présent rapport. Quelques ajustements sont donc possibles. **Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.**

Les résultats 2017

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) se monte à +715.000 €. Il était de -94.000 € en 2016.

	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	421	-235	63	-157	434	28	-14	112	-94	715

Ces bons résultats s'expliquent par plusieurs raisons :

- Une baisse des charges à caractère général (chap. 011) plus importante que prévu (141.000 € de moins par rapport au BP 2017) : baisse des achats de fournitures de petits équipements, de l'entretien et des réparations, des transports, du chauffage, etc.
- Une hausse des atténuations de charges de 40.000 € par rapport au BP 2017 (remboursement sur rémunération du personnel absent).
- Des taxes sur les droits de mutation plus importantes que prévu (31.000 € de plus que la prévision budgétaire).
- Des dotations de la Caf plus élevées (18.000 € de plus).
- La cession des terrains de la Plaine Champagne à mmH (200.000 €).
- Le BEA de la gendarmerie (762.700 €).

En intégrant les restes à réaliser en dépenses de 140.000 € et de 127.000 € en recettes (voir 4.5 et 4.6 ci-après), on obtient un résultat excédentaire de + 702.000 €.

L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante, augmente significativement (+732.000 € en 2017 contre +439.000 € en 2016).

Cela signifie que les efforts de gestion ont permis d'absorber la baisse de dotations de l'État.

Ce sont les excédents de fonctionnement de l'année hors charges financières et exceptionnelles.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
Recettes courantes de fonctionnement	4310	4801	4770	4833	5536	5135	5059	5122	4682	4762
Charges de gestion courante	3723	4481	4305	4336	4406	4622	4700	4683	4243	4030
EPARGNE DE GESTION	587	320	465	496	1131	512	358	438	439	732
Variation n/n-1	-	-45%	45%	7%	128%	-55%	-30%	22%	0%	67%

L'épargne nette = épargne disponible

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt (remboursement du capital + intérêts). Elle se monte à +186.000 € en 2017, après 7 années négatives depuis 2008.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
EPARGNE DE GESTION	587	320	465	496	1131	512	358	438	439	732
Charges financières	206	222	194	179	164	147	134	120	106	93
Variation n/n-1	-	8%	-13%	-8%	-9%	-10%	-9%	-10%	-11%	-13%
Produits exceptionnels	5	50	90	25	224	98	32	435	18	250
Charges exceptionnelles	140	65	52	8	224	40	49	535	226	432
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-134	-15	38	17	1	58	-16	-100	-207	-182
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4315	4851	4860	4858	5760	5233	5091	5556	4700	5012
TOTAL DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4069	4768	4551	4523	4793	4810	4883	5338	4575	4554
EPARGNE BRUTE = CAF	247	83	309	334	968	423	208	219	125	457
Variation n/n-1	-	-66%	273%	8%	189%	-56%	-51%	5%	-43%	265%
Emprunts remboursés (en capital)	334	363	352	345	321	289	301	288	273	272
EPARGNE NETTE (disponible)	-88	-280	-42	-11	646	133	-92	-69	-148	186

La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions d'investissement), on obtient la capacité annuelle de financement des investissements (+516.000 € en 2017 contre -10.000 € en 2016).

Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni, le cas échéant, des emprunts réalisés.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
EPARGNE NETTE (disponible)	-88	-280	-42	-11	646	133	-92	-69	-148	186
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	541	656	818	312	483	282	842	585	137	330
CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A	454	377	776	302	1130	415	750	515	-10	516
DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT B	1469	1107	508	524	540	821	794	427	196	469
Variation n/n-1	-	-25%	-54%	3%	3%	52%	-3%	-46%	-54%	139%
BESOIN DE FINANCEMENT C=B-A	1016	731	-267	222	-590	406	44	-88	206	-46
NOUVEAUX EMPRUNTS D	955	74	5	2	2	0	1	38	0	763
Variation du fonds de roulement =D-C=résultat de l'exercice	-61	-656	272	-220	591	-406	-43	127	-206	809
Reprise des résultats antérieurs	482	421	-235	63	-157	434	28	-14	112	-94
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	421	-235	63	-157	434	28	-14	112	-94	715

Cette somme, ajoutée au canon emphytéotique de la gendarmerie (763.000 €), a permis de financer les investissements de 2017 (469.000 €) mais aussi de reconstituer le fonds de roulement.

3.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette est passé de 4.987.000 € en 2009 à 2.988.000 € au 1^{er} janvier 2018, en intégrant le canon emphytéotique du BEA de la gendarmerie qui s'analyse, en comptabilité publique, comme une dette.

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	2018
	4987	4624	4273	3929	3608	3319	3019	2770	2497	2988
Variation n/n-1	17%	-7%	-8%	-8%	-8%	-8%	-9%	-8%	-10%	20%

L'en-cours évoluera comme suit :

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2988	2718	2406	2082	1745	1443	1179	1560	1903	1747
Variation n/n-1	20%	-9%	-11%	-13%	-16%	-17%	-18%	32%	22%	-8%

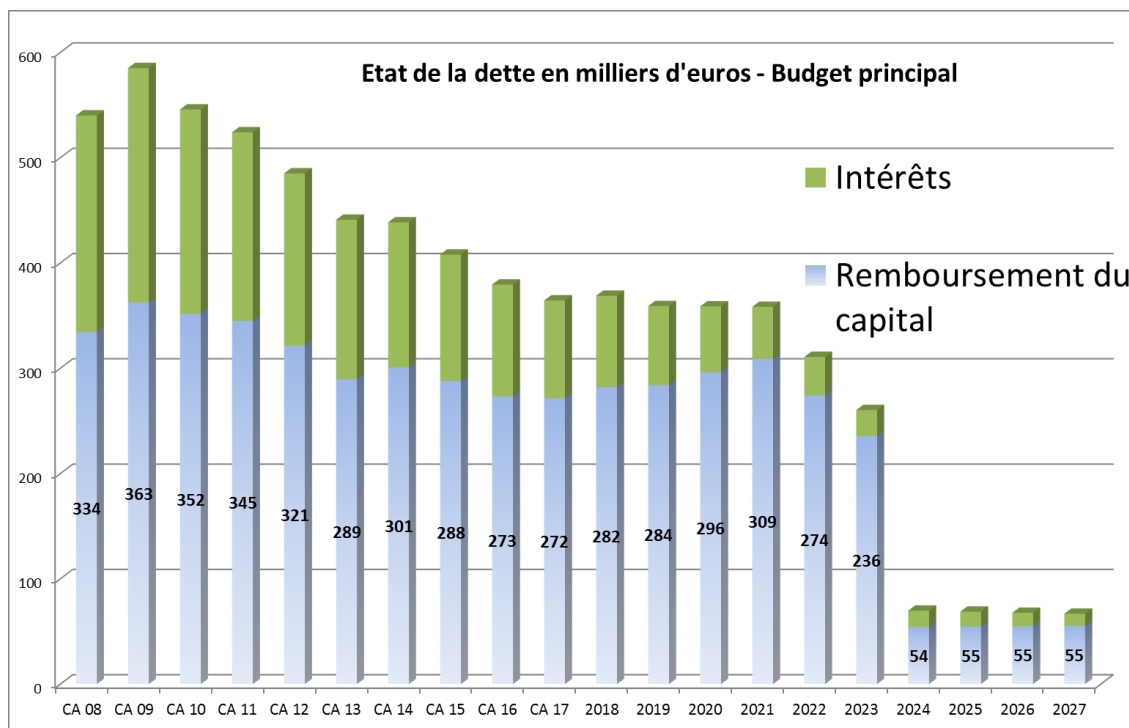
Le nombre d'emprunts est de 12 répartis auprès de 5 établissements prêteurs (Caisse d'épargne, Caisse française de financement, Crédit mutuel d'Alsace, Crédit mutuel de Liverdun, Caf).

Les taux varient de : 0 % à 5,22 %.

8 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 4 à taux variables.

L'évolution de l'annuité du budget ville

La baisse de l'annuité de la dette se poursuit en 2017, mais ce n'est qu'en 2024 qu'elle diminuera très fortement.



Les ratios d'endettement du budget principal

Pour apprécier l'endettement de la collectivité, on peut prendre en compte le ratio "**capacité de désendettement**" (= en cours de la dette / épargne brute). Ce ratio est exprimé en nombre d'années. Il indique le degré de solvabilité de la collectivité c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre tous ses excédents de fonctionnement.

Ratios d'endettement	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	17,3	60,1	14,9	12,8	4,1	8,5	15,9	13,8	22,1	5,5

Il est d'usage de considérer que ce ratio doit être inférieur à 12 années.

La capacité de désendettement de la commune s'améliore fortement en 2017, passant de 22 années en 2016 à 5,5 années.

Un autre ratio intéressant est "annuité de la dette sur épargne de gestion". Il exprime la part des excédents de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles) utilisée par les remboursements d'emprunts. Il est d'usage de considérer qu'il est préférable que ce ratio soit inférieur à 80 %.

Ratios d'endettement	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
Annuité de la dette / épargne de gestion	92%	183%	117%	106%	43%	85%	121%	93%	86%	50%

Ce ratio s'améliore également en 2017 puisqu'il passe de 86 % à 50 %.

Un 3^{ème} ratio, appelé "**ratio d'équilibre**", est utile. Il s'agit du rapport entre :

- ✓ les dépenses de fonctionnement auxquelles on ajoute l'amortissement de la dette
- ✓ et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio doit de préférence être inférieur à 1. Au-delà, cela signifie que les recettes réelles de fonctionnement ne sont pas suffisantes pour payer les dépenses de fonctionnement et les remboursements d'emprunts.

Ce ratio passe légèrement sous ce seuil (0,98).

(dép de fonct+amortiss dette)/recettes réelles de fonct.	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	2013	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
	1,04	1,07	1,03	1,02	0,91	1,00	1,05	1,03	1,05	0,98

4. Les perspectives du budget 2018

4.1. Le pacte fiscal avec la CCBP

Depuis l'année dernière, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est directement pris en charge par la communauté de communes (environ 54.000 €).

De plus, la taxe d'aménagement est désormais perçue par la communauté de communes, qui en reverse la moitié à la commune (soit environ 15.000 € par an).

4.3. Le contexte de réduction des ressources

Les dotations de l'État ne sont pas encore notifiées pour 2018 au moment de la rédaction du présent rapport.

La dotation globale de fonctionnement ne devrait pas baisser cette année et nous parions avec un optimisme raisonnable sur une stabilité des autres dotations.

Le tableau ci-après montre bien à quel point la commune a été lourdement pénalisée par l'évolution des dotations de l'État, l'écart entre les dotations perçues en 2008 (1.281.000 €) et qui seront normalement perçues en 2018 (893.000 €) atteignant 388.000 euros (soit presque un tiers de dotations en moins).

Si on cumule ces baisses, nous avons perdu pratiquement 2 millions d'euros depuis 2008.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation Forfaitaire	1 067 293 €	1 021 500 €	1 009 000 €	998 598 €	1 004 700 €	1 005 839 €	961 517 €	856 876 €	757 973 €	710 264 €	710 264 €
<i>Evolution en %</i>	1,11%	-4,29%	-1,22%	-1,03%	0,61%	0,11%	-4,41%	-10,88%	-11,54%	-6,29%	0,00%
Dotation Solidarité Rurale	68 665 €	68 500 €	65 000 €	65 887 €	68 570 €	71 212 €	73 099 €	75 979 €	79 777 €	87 363 €	87 363 €
<i>Evolution en %</i>	8,63%	-0,24%	-5,11%	1,36%	4,07%	3,85%	2,65%	3,94%	5,00%	9,51%	0,00%
Fonds National de Péréquation	145 600 €	126 500 €	116 000 €	123 802 €	118 840 €	115 433 €	116 148 €	95 549 €	97 476 €	95 321 €	95 321 €
<i>Evolution en %</i>	13,39%	-13,12%	-8,30%	6,73%	-4,01%	-2,87%	0,62%	-17,74%	2,02%	-2,21%	0,00%
Total des dotations	1 281 558 €	1 216 500 €	1 190 000 €	1 188 287 €	1 192 110 €	1 192 484 €	1 150 764 €	1 028 404 €	935 226 €	892 948 €	892 948 €
<i>Evolution en %</i>	2,75%	-5,08%	-2,18%	-0,14%	0,32%	0,03%	-3,50%	-10,63%	-9,06%	-4,52%	0,00%
<i>Evolution N / N-1</i>	34 351 €	- 65 058 €	- 26 500 €	- 1 713 €	3 823 €	374 €	- 41 720 €	- 122 360 €	- 93 178 €	- 42 278 €	-
<i>Evolution N / 2008</i>	0 €	- 65 058 €	- 91 558 €	- 93 271 €	- 89 448 €	- 89 074 €	- 130 794 €	- 253 154 €	- 346 332 €	- 388 610 €	- 388 610 €
<i>Perte cumulée depuis 2008</i>		- 65 058 €	- 156 616 €	- 249 887 €	- 339 335 €	- 428 409 €	- 559 203 €	- 812 357 €	- 1 158 689 €	- 1 547 299 €	- 1 935 909 €
						<i>Evolution N / 2013</i>	- 41 720 €	- 164 080 €	- 257 258 €	- 299 536 €	- 299 536 €
						<i>Perte cumulée depuis 2013</i>	- 41 720 €	- 205 800 €	- 463 058 €	- 762 594 €	- 1 062 130 €

4.3. Les dépenses de fonctionnement

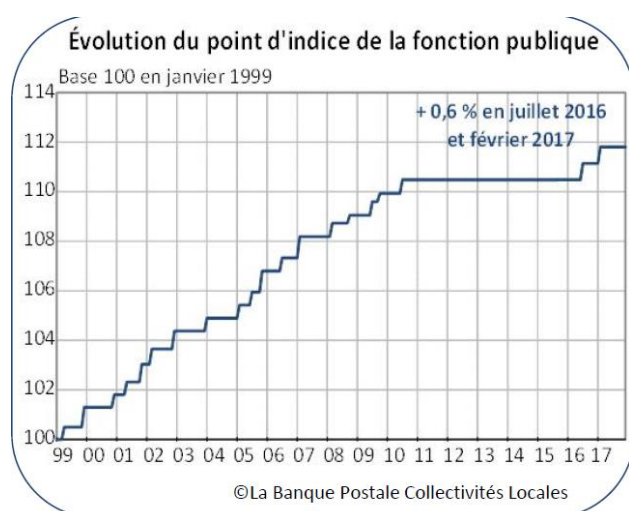
Les charges à caractère général

La diminution des dotations de l'État depuis 2008 (même si elle est stoppée cette année) nous impose d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement et de ne pas les augmenter.

Nous allons proposer un budget correspondant au compte administratif 2017, sans appliquer de coefficient d'augmentation systématique. Seules les nouvelles dépenses justifiées pourront donner lieu à une augmentation des crédits ouverts par rapport aux réalisations 2017.

Quelques articles budgétaires pourront également donner lieu à des crédits supérieurs à ce qui a été réalisé en 2017 (chauffage par exemple).

Les frais de personnel



Les charges de personnel (la moitié du total) seront contenues avec rigueur, d'autant que l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) tire chaque année ces dépenses vers le haut.

Pour 2018, les évolutions d'indices et d'échelons dues à l'ancienneté, l'application de la modernisation du régime indemnitaire votée en décembre 2016, les reclassements, les avancements de grade de certains agents, mais aussi les départs en retraite et les remplacements d'agents absents, influenceront sur les frais de personnel.

Ainsi, les frais de personnel devraient rester à peu près identiques à ceux de 2017. Un montant

plus précis sera communiqué au moment du vote du budget.

Toutefois, les contrats aidés ayant été supprimés (même s'ils vont peut-être être remplacés par des parcours emploi compétences), nous subissons une perte de recettes annuelles qui atteindra 48.000 € (voir tableau ci-dessous).

Perte 2018	Perte 2019	Perte 2020	Perte 2021
23 082 €	39 780 €	46 327 €	48 915 €

Pour mémoire, on peut rappeler que les frais de personnel, une fois déduits les salaires affectés à l'eau et à l'assainissement, oscillent, depuis 2008, entre 49,7 % (en 2015) et 55,9 % (en 2014) des dépenses globales de fonctionnement (auxquelles on a déduit lesdits salaires affectés à l'eau et à l'assainissement), pour atteindre 52,9 % en 2017, taux considéré comme acceptable.

Analyse de la masse salariale	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
Frais de personnel du budget communal	2245	2618	2634	2636	2689	2811	2939	2860	2603	2620
refacturation aux budgets annexes (eau et assainissement)	0	307	271	260	249	271	297	299	302	343
Frais de personnel hors eau et assainissement	2245	2311	2363	2376	2440	2540	2642	2561	2302	2277
Charges totales hors frais de personnel eau et assainissement	4151	4542	4383	4359	4651	4669	4726	5152	4375	4303
Frais de personnel/charges totales (hors eau et asst.)	54,1%	50,9%	53,9%	54,5%	52,5%	54,4%	55,9%	49,7%	52,6%	52,9%
Remboursements perçus (emplois aidés, SFT, assurance et sécurité sociale)	38	86	185	146	112	141	86	145	108	168
Frais de personnel (hors eau et asst.) net de remboursement	2208	2225	2178	2230	2328	2399	2556	2416	2193	2109
Frais de personnel/charges totales (hors eau et asst.) net de remboursement	53,2%	49,0%	49,7%	51,2%	50,1%	51,4%	54,1%	46,9%	50,1%	49,0%

Une fois les remboursements relatifs aux emplois aidés et aux assurances (en cas de maladie, de maternité, d'accident), ce taux passe à 49 % en 2017.

Les autres charges de fonctionnement

La dotation au CCAS s'est élevée à 174.500 € en 2017 (contre de 205.000 € en 2016), en raison du départ d'un agent mi-2016 ayant généré un excédent de fonctionnement inhabituel.

En 2018, cette dotation devra être augmentée. À niveau de service égal, la subvention à verser en 2018 serait de l'ordre de 180.000 € et sera précisée au moment du vote du budget.

L'enveloppe des subventions au secteur associatif sera du même ordre qu'en 2017, soit environ 120.000 €. Ce montant sera précisé au moment de la présentation du budget en fonction de l'instruction des demandes qui aura été effectuée d'ici là. Elle intègre, comme l'année dernière, les mises à disposition d'agents à l'OMA (10.248 €) et au FTM (5.204 €).

Le maintien d'une enveloppe conséquente à destination du CCAS et des associations, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, confirme l'attachement que notre municipalité porte aux actions sociales, sportives, culturelles et récréatives.

4.4. Les recettes de fonctionnement

La revalorisation des valeurs locatives

Les 1,2 % de revalorisation évoqués ci-avant représentent un produit fiscal supplémentaire, à base physique inchangée, d'environ 28.000 €.

Les taux d'imposition

Nous vous proposerons, lors du vote du budget, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales.

4.5. Les recettes d'investissement

Les restes à réaliser (RAR) recettes

Il s'agit d'abord des subventions inscrites au BP 2017 et obtenues, mais qui n'ont pas été intégralement versées :

- Les subventions relatives à l'espace jeunesse :
 - 8.123 € de DETR ;
 - 9.981 € de la région Grand Est.
- La subvention de la DRAC pour la rénovation de l'orgue (9.200 €).

Il s'agit également de la vente de l'ancienne MJC, réalisée mais pas encore prise en charge en comptabilité pour 100.000 €.

Au final, les RAR recettes se montent à 127.304 €.

Les subventions d'investissement

Il s'agit d'abord des subventions relatives à l'espace jeunesse et venant en plus des restes à réaliser ci-dessus :

- Région : 14.000 € au titre du soutien aux territoires lorrains.
- État : 29.000 € au titre de la DETR et 2.200 € au titre de la réserve parlementaire.
- Département : 32.000 € obtenus au titre du soutien à l'investissement local.
- CAF : 59.000 €.

Il s'agit également des subventions obtenues en 2017 après le vote du budget :

- Les subventions relatives à l'Ad'AP 2017 (2.497 € de DETR).
- Subventions relatives à la rénovation des écoles (programme 2017) : 17.072 € de DETR.
- Subventions relatives à la rénovation du sol de la salle des sports :
 - 22.808 € de DETR ;
 - 30.411 € du département.
- Subvention de l'État pour la rénovation de l'orgue (réserve parlementaire de 3.000 €).

Nous allons enfin mobiliser au maximum les différents partenaires pouvant nous attribuer des subventions d'investissement :

- L'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour des travaux d'aménagement à vocation touristique, des travaux dans les écoles et à la mairie, le remplacement de l'éclairage de la salle Souchet et la sécurisation de la route du Pisuy.
- L'État au titre du fonds Barnier pour le traitement des risques mouvements de terrains.

- L'État au titre du fonds de soutien (la circulaire définissant les travaux éligibles n'est pas encore diffusée).
- La région Grand Est pour la création de cheminements piétons.

Toutefois, ces subventions ne pourront pas être inscrites au BP 2018 conformément aux règles de la comptabilité publique.

Les cessions d'actifs

53.000 € (vente d'un terrain à des particuliers) sont suffisamment avancées pour donner lieu à l'inscription des plus-values correspondantes au budget 2018.

Les cessions suivantes sont en cours mais pas suffisamment avancées pour donner lieu à inscription budgétaires sans être considérées comme insincères :

- La vente de l'ancienne mairie pour 200.000 euros pour laquelle un compromis a été signé en décembre 2016, puis dénoncé par l'acquéreur en septembre 2017. Des discussions sont en cours avec un potentiel acquéreur.
- Les terrains des anciennes tours de la SLH (espace central au Rond-Chêne) font également l'objet de discussions. Nous en espérons 100.000 €. Un bailleur social a fait une proposition dont les conditions suspensives incitent à la prudence et conduisent à ne pas inscrire la recette au budget.
- La vente à mmH des terrains dits « Chopin ». Un accord sur un prix de 150.000 € est sur le point d'aboutir.
- La vente d'un terrain à bâtir d'environ 1.300 m² (à côté de l'ancienne MJC), qui pourrait rapporter jusqu'à 100.000 €.

Les emprunts à venir

Nous ne souscrivons aucun emprunt en 2018 hormis le prêt à taux zéro de la Caf d'un montant de 39.453 € pour l'espace jeunesse.

Le FCTVA

Le taux du FCTVA reste identique à celui de 2017, à savoir 16,404 %. La commune devrait encaisser environ 60.000 € de FCTVA en 2018.

4.6. Les dépenses d'investissement

Les restes à réaliser (RAR) dépenses

Seront en premier lieu inscrits au BP 2018 les restes à réaliser, c'est-à-dire les investissements engagés juridiquement (=commandés) et non payés fin 2017, pour un montant total de 140.438 €.

Il s'agit pour l'essentiel des études et travaux suivants :

- Études d'accessibilité de l'espace loisirs de la Champagne (5.580 € TTC).
- Études Lerebourg (9.856 € TTC).
- Études PPRMT (7.200 € TTC).
- Primes aux ravalements de façades (4.525 € TTC).
- Extension du réseau électrique de la plaine Champagne (10.800 € TTC).
- Reprise des concessions en état d'abandon (12.000 € TTC).
- Travaux de préservation de l'orgue (21.276 € TTC).
- Travaux de rénovation du sol de la salle Souchet (1^{ère} tranche de travaux, soit 31.503 € TTC, engagée en 2017).

- Travaux de rénovation de la cage d'escaliers de la mairie (4.775 € TTC).

Les investissements 2018

En plus des restes à réaliser ci-dessus, nous prévoyons essentiellement :

- Des études de déclaration de bâtiments en ERP (10.000 € TTC).
- L'achat de copieurs pour l'ensemble des bâtiments communaux (40.000 € TTC, cette somme restant à affiner. De plus, une variante « location » sera étudiée).
- L'achat de 2 véhicules (22.000 € HT).
- Les travaux relatifs au PPR mouvement de terrains (110.000 € TTC en 2018 et 94.000 € en 2019).
- La fin des travaux de construction de l'espace jeunesse (150.000 € TTC de crédits à ouvrir).
- Les travaux de rénovation du sol de la salle Souchet (crédits en plus des RAR de 45.000 € TTC) et de rénovation de l'éclairage (34.000 € TTC).
- Des travaux de mise en conformité électrique des différents bâtiments communaux (25.000 € TTC pour l'immeuble locatif de place de la Fontaine et 15.000 € TTC dans les autres bâtiments).
- Les travaux de réparation de la salle Bianchi (120.000 € TTC pour l'électricité et 10.000 € TTC pour la plomberie).
- Des travaux de défense incendie (15.000 € TTC).
- Des travaux dans les écoles (36.000 € TTC).
- Des travaux de réouverture et de sécurisation des entrées de l'ancien tunnel VNF (19.000 € TTC).
- La voirie du chemin des Récompenses pour 60.000 € TTC et de la route de Villey-Saint-Etienne pour 8.000 € TTC (voiries ne faisant pas partie de la voirie d'intérêt communautaire, donc restant à la charge de la commune), ainsi que la réfection du parking de l'école Dolto (30.000 € TTC).

5. Les perspectives au-delà de 2018

5.1. La réalisation d'une analyse financière prospective

La nécessaire prudence dans l'interprétation des résultats

Afin de permettre au conseil municipal d'appréhender la situation à plus long terme, une analyse prospective financière sur 10 ans vous est présentée, avec toutes les précautions que nécessite cet exercice délicat sur une si longue période.

En effet, une analyse prospective n'est pas une prédiction. C'est pourquoi il est nécessaire de l'actualiser chaque année. Même effectuée avec la plus grande rigueur, des imprévus sont inévitables. Si une ou plusieurs hypothèses s'avéraient fausses, les résultats pourraient être remis en cause. Or, les incertitudes sont, dans le contexte actuel, nombreuses. En voici quelques exemples :

- nouvelle baisse des dotations de l'État en 2020 ;
- difficulté à connaître à l'avance les subventions qui nous seront accordées ;
- vente d'immeubles ou de terrains qui n'aboutissent pas ou dont le prix est inférieur à ce qui est espéré (exemple des terrains dits « Chopin », vendus à 150.000 € au lieu de 205.000 €, ou de l'ancienne mairie, dont le compromis a été dénoncé par l'acquéreur) ;
- travaux plus chers que prévus (cas du PPR-MT) ;
- nouvelles obligations réglementaires ou législatives entraînant de nouvelles dépenses ;
- départ à la retraite non remplacé intervenant plus tard que prévu ;
- date du transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCBP (en 2019 ou en 2020, ou encore en 2026 comme c'est désormais possible ?) ;
- évolution de l'absentéisme délicate à estimer (et conséquence sur les recettes provenant de l'assurance statutaire).

Malgré ces incertitudes, l'exercice reste indispensable pour la conduite de l'action à court et moyen termes et la définition des orientations du prochain budget et des suivants.

Les hypothèses de la prospective

Les hypothèses ayant servi à réaliser cette analyse sont les suivantes :

En section de fonctionnement :

1. Prise en compte du BEA de la gendarmerie passé avec la SNI depuis le 1^{er} mai 2017 (14.900 € de dépense en moins en année pleine), mais ajout du reversement de la taxe foncière à la SNI (5.000 € en année pleine).
2. Hors charges transférées à la CCBP ou à la SNI, augmentation des charges à caractère général incompressibles de 1 % par an en valeur). C'est très peu puisque, sur une base en 2017 de 859.000 €, cela signifie qu'il ne faut pas augmenter les charges de plus de 8.500 € d'une année sur l'autre. À titre d'exemple, un simple hiver froid peut conduire à des variations bien plus importantes.
3. Charges de personnel contenues au maximum en tenant compte :
 - a. De départs en retraite non remplacés quand c'est possible (dates de départ non certaines) :
 - Un agent de médiathèque à mi-temps en 2019
 - Un agent des ateliers municipaux à mi-temps en 2021.
 - Un agent du service jeunesse en 2023 (remplacée pour moitié).
 - b. D'un GVT de seulement 1 % par an, ce qui sera difficile tout en maintenant une politique de ressources humaines qui ne freine pas les carrières.

Le tableau ci-dessous présente une estimation de la masse salariale avec ces hypothèses.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
transferts de compétence			- 247 000 €								
recrutements		12 500 €	2 500 €								
départs à la retraite ou autres non remplacés			- 26 213 €		- 12 000 €		- 14 718 €				
heures complémentaires TAP, mercredi, etc.		- 21 202 €	- 33 318 €								
variation de l'assurance statutaire		2 108 €	- 13 407 €	1 281 €	640 €	1 307 €	515 €	1 330 €	1 347 €	1 365 €	1 383 €
RI supplémentaire		6 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Primes pour élections				2 500 €	2 500 €	- 2 500 €	- 2 500 €			2 500 €	2 500 €
GVT (valeur du point, hausse du SMC, avancements, hausse des charges, mesures catégorielles...)		26 324 €	23 749 €	23 594 €	23 798 €	24 067 €	24 199 €	24 496 €	24 804 €	25 141 €	25 481 €
Variations totales	- €	25 729 €	- 288 688 €	32 375 €	19 938 €	27 874 €	12 496 €	30 826 €	31 151 €	34 006 €	34 364 €
ESTIMATION DE LA MASSE SALARIALE TOTALE	2 619 886 €	2 645 615 €	2 356 927 €	2 389 302 €	2 409 241 €	2 437 115 €	2 449 611 €	2 480 437 €	2 511 588 €	2 545 593 €	2 579 957 €

4. Augmentation des autres charges de gestion (SDIS, subventions aux associations et au CCAS...) limitée à +0,5 % par an. Sachant que la participation au SDIS (service incendie) représente près du tiers de ce chapitre et augmente au minimum de 1 % par an, les autres charges devront rester stables.
5. Aucun nouvel emprunt jusqu'en 2021 hormis le bénéfice d'un prêt à taux zéro de 39.000 € en 2018 pour l'espace jeunesse, sur 20 ans.
6. Augmentation des produits des services (tout ce que la commune facture) de 1,2 % par an (ce qui nécessite d'augmenter les tarifs tous les ans).
7. Transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCBP en 2019 et non en 2020 car c'est ce qui semble se dessiner. Le transfert de ces budgets annexes à la communauté de communes est prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015, au plus tard en 2020 (ou 2026 si une minorité de blocage émerge), et n'est pas sans conséquences. Certes, le personnel qui exerce son activité à titre essentiel pour l'eau ou l'assainissement sera transféré à la CCBP. Dans ce cas, cela sera neutre pour le budget communal.

Mais il ne faut pas oublier que plusieurs agents de la commune travaillent pour partie pour l'eau et l'assainissement (le DGS pour les emprunts, la prospective, les questions juridiques, les subventions, le DST pour les aspects techniques et le suivi des gros dossiers, la DRH pour la paye, les budgets et les questions de ressources humaines, l'assistante RH pour les formations, le responsable du centre technique municipal pour le management des agents, etc.). À ce titre, les budgets eau et assainissement reversent logiquement une partie de ces salaires au budget communal (voir annexe 3).

Or, ces agents ne seront pas transférés et n'auront plus de missions relatives à l'eau ou l'assainissement puisqu'elles seront assurées directement par la CCBP. Les budgets annexes ne reverseront donc plus les parts de salaire correspondantes. Ainsi, le transfert pénaliserait le budget communal, dès 2019, de 100.000 euros par an, c'est-à-dire la différence entre le salaire des agents transférés (247.000 € environ) et la totalité des salaires (347.000 €) reversés au budget communal par les budgets annexes.

8. Impôts et taxes :
 - a. Pas de hausse des taux.
 - b. Hausse des bases de 0,8 % par an à partir de 2019.
 - c. Bases fiscales manquantes progressivement rétablies, sur une durée de 4 ans à partir de 2017 (12.000 € de recettes supplémentaires par an entre 2017 et 2020), suite à l'amputation des bases fiscales due au dispositif dit "demi-part des veuves" qui avait dégradé notre compte administratif 2016 d'environ 50.000 € (2.336.932 € collectés au lieu de 2.387.000 € prévus).
 - d. Aucune perte pour la commune suite à la suppression de la TH pour 80 % des foyers. Les modalités de remboursement par l'État n'étant pas encore tout à fait précisées à la date du présent document, la prospective n'en tient pas compte.
 - e. Pas de prise en compte de la suppression de la TH pour tous en 2020, car rien de concret n'est sorti sur ce point.
 - f. Prise en compte des constructions de logements à venir (Champagne, Beau-Site...).

g. Mise en place depuis 2017 de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), qui pourrait rapporter environ 7.000 € par an à partir de 2018. L'objectif de cette taxe est d'inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché de la location et par conséquent d'accueillir de nouveaux habitants.

h. Estimation prudente de la taxe additionnelle sur les logements vacants (110.000 € par an).

Estimation des recettes fiscales à taux constants, en K€

	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contribution directe et THLV	2 337	2 357	2 414	2 464	2 500	2 537	2 571	2 595	2 620	2 644	2 669	2 694
Attribution de compensation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dot. de solidarité communautaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FNGIR	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Droits de place	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxe sur les pylones électri.	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Taxe sur l'électricité	95	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96
Taxe sur l'énergie hydraulique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Impôts sur les spectacles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxe add. droits de mutation	135	140	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110
Autres taxes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total chapitre 73	2 577	2 600	2 626	2 677	2 713	2 749	2 784	2 808	2 832	2 857	2 881	2 906
<i>Variation annuelle</i>		23	26	51	36	37	34	24	24	24	25	25

9. Dotations et participation :

a. DGF stabilisée à compter de 2018.

b. Baisse de la compensation de l'État des exonérations de TH par rapport à ce qui a été perçu en 2017 (99.000 €) de 13.000 €.

c. Plus de R2 (redevance versée par le syndicat départemental d'électricité pour tous travaux d'éclairage public) en 2018 car plus de travaux d'éclairage public dès 2016.

10. Hausse de 1 % par an des autres produits de gestion (loyers perçus), sauf perte des loyers de la gendarmerie en 2017 (- 70.000 € en année pleine).

En section d'investissement :

1. Réalisation de l'ensemble des travaux prévus dans l'Ad/AP, avec application des prix chiffrés par le bureau d'études minorés de 10 % au vu des coûts constatés pour les travaux 2017 largement inférieurs à l'estimation faite.

2. Une année 2018 faisant l'objet d'investissements relativement importants permis par le canon emphytéotique du BEA de la gendarmerie ; baisse des investissements ensuite. Au total, entre 2018 et 2027, les travaux d'investissement sont prévus à hauteur de 4.594.000 € TTC.

3. Des subventions d'investissement prévues à hauteur de 1.148.000 € entre 2018 et 2027, soit un taux de subvention moyen d'environ 25 %.

4. Les travaux relatifs à Lerebourg pour 200.000 € TTC en 2019 et 200.000 € TTC en 2020.

5. Les ventes de biens immobiliers évoquées en page 18, avec un optimisme raisonnable quant aux valeurs de cession : terrains « Chopin » : 150.000 € ; terrains espace central : 50.000 € ; terrain MJC : 100.000 € ; ancienne mairie : 200.000 €.

5.2. Les enseignements de cette prospective

Une section de fonctionnement légèrement excédentaire

Les efforts conséquents de maîtrise des dépenses et notamment les mesures prises en 2015 et 2016 génèrent sur la durée une section de fonctionnement excédentaire de l'ordre de 250.000 € à 300.000 €, à condition de respecter scrupuleusement les hypothèses d'évolution des dépenses proposées, notamment l'évolution des charges à caractère général qu'il faudra absolument contenir.

Dépenses de fonctionnement												
	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Hypothèses
Charges à caractère g ^{al} (011)	859	853	855	863	872	880	889	898	907	916	925	+1% / an
Personnel (012)	2620	2645	2357	2389	2409	2437	2449	2480	2512	2546	2579	GVT 1 %/an
Autres charges de g ^o (65)	551	570	573	576	578	581	584	587	590	593	596	+0,5 %/an (le SDIS augmente de 1 %)
Charges fi. sur emprunts en cours	93	87	75	63	50	37	25	16	14	13	11	
Nouvelles charges financières						8	15	21	20	19	18	Sur futurs emprunts
Dotations /amortissements	91	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	estimation dès 2018
Ch. excep.+VNC+diff/réalis+Att. de produits (FPIC, AC nég.)	432	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	
Total des dépenses de fonctionnement	4645	4435	4140	4171	4189	4223	4242	4283	4324	4368	4410	
	Variation	-0,67%	-4,53%	-6,65%	0,75%	0,44%	0,81%	0,45%	0,95%	0,96%	1,01%	0,98%

Recettes de fonctionnement													Hypothèses	
	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Atténuat° de charges (013)	168	132	124	119	118	120	122	124	126	127	129	Suppr. emplois aidés + assurance stat.		
Produits des services (70)	683	691	352	356	360	365	369	374	378	383	387	+ 1,2% /an		
Impôts et taxes (73)	2600	2626	2677	2713	2749	2784	2808	2832	2857	2881	2906	Bases +1,2% en 2018 puis 0,8 % ; Tx stat		
Dotations et participations	1164	1123	1094	1094	1094	1094	1094	1094	1094	1094	1094	suppression TAP		
Autres produits de g° (75)	107	93	93	94	95	95	96	97	97	98	99	+ 1 % /an + BEA=26K€/an (2017 : 18)		
Produits exceptionnels (77) et reprises sur provisions (78)	250	20	129	21	21	21	22	22	22	23	23	+1,5 %/an		
Transf. ch. diff. réalisat° (776), travx en régie (722)=chap 042	40	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	Travx en régie=20K€		
Total des recettes de fonctionnement	5012	4705	4489	4416	4457	4499	4530	4562	4593	4626	4658			
Variation	6.63%	-6.11%	-4.61%	-1.63%	0.94%	0.93%	0.70%	0.70%	0.70%	0.70%	0.70%			
Excédent de fonct hors résultats exceptionnels	548	431	400	405	427	435	447	438	428	416	406			
Excédent de fonctionnement de l'année	366	270	349	245	268	275	288	279	269	258	248			
Variation	1467%	-26%	29%	-30%	9%	3%	4%	-3%	-3%	-4%	-4%			
Excédents antérieurs de fonct reportés	305	632	389	404	8	42	170	73	122	208	11			
Virement théorique en investissement	39	514	334	640	234	147	385	230	183	455	156			
Solde (virement déduit)	632	389	404	8	42	170	73	122	208	11	103			

De faibles possibilités d'investissement

Si les capacités d'investissement s'améliorent, elles restent très limitées, ce qui n'est pas une surprise au vu de la baisse des dotations plusieurs fois évoquée.

	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
EPARGNE NETTE (disponible)	186	60	137	21	31	58	94	252	242	230	219	Tient compte des annuités d'emprunts
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	330	717	722	277	208	125	259	223	120	168	147	
CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A	516	778	859	298	239	183	353	474	361	398	367	Ne tient pas compte des reports
Variation n/n-1	-5169%	51%	10%	-65%	-20%	-24%	93%	34%	-24%	10%	-8%	

Le retour à une épargne nette positive

En maîtrisant les dépenses de fonctionnement selon les hypothèses présentées ci-avant, l'épargne nette redevient positive sur toute la durée de la prospective. Elle ne l'a été que 2 fois entre 2008 et 2016.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes courantes de fonctionnement	4762	4685	4360	4395	4436	4478	4508	4540	4571	4603	4635
Charges de gestion courante	4030	4068	3784	3828	3859	3899	3922	3965	4009	4055	4100
EPARGNE DE GESTION	732	618	575	567	577	579	586	574	562	548	535
Variation n/n-1	67%	-16%	-7%	-1%	2%	0%	1%	-2%	-2%	-3%	-2%
Charges financières	93	87	75	63	50	44	39	37	34	32	29
Variation n/n-1	-13%	-6%	-14%	-16%	-21%	-11%	-11%	-6%	-7%	-7%	-8%
Produits exceptionnels	250	20	129	21	21	21	22	22	22	23	23
Charges exceptionnelles	432	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-182	-161	-52	-160	-160	-159	-159	-159	-158	-158	-158
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5012	4705	4489	4416	4457	4499	4530	4562	4593	4626	4658
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4554	4335	4040	4071	4089	4123	4142	4183	4224	4268	4310
EPARGNE BRUTE = CAF	457	370	449	345	368	375	388	379	369	358	348
Variation n/n-1	265%	-19%	21%	-23%	7%	2%	3%	-2%	-2%	-3%	-3%
Emprunts remboursés (en capital)	272	310	312	324	337	317	294	127	128	128	128
	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
EPARGNE NETTE (disponible)	186	60	137	21	31	58	94	252	242	230	219

Des indicateurs financiers qui s'améliorent

De même, les indicateurs financiers s'amélioreront fortement.

La capacité de désendettement sera de manière durable inférieure à 12 années.

Ratios d'endettement	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute	5,5	8,1	6,1	7,0	5,7	5,4	5,2	5,4	5,2	5,0	4,7

Le ratio ci-dessous reste néanmoins fragile entre 2020 et 2023 :

(dép de fonct+amortiss dette)/recettes réelles de fonctont.	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	0,98	1,01	0,99	1,02	1,02	1,01	1,00	0,97	0,97	0,97	0,97

Des possibilités d'emprunter dès 2021

Grâce à une épargne nette positive et à l'amélioration des indicateurs financiers, la commune pourra à nouveau envisager d'emprunter dès 2021. Les hypothèses retenues dans la prospective permettent d'emprunter 300.000 € par an en 2021, 2022 et 2023.

Dans les tableaux qui suivent, les 3 emprunts sont contractés sur 20 ans au taux de 2,5 %. L'annuité de remboursement (intérêts et capital amorti) commence à 22.500 € la 1^{ère} année, pour finir à 15.375 € au bout de 20 ans, et ce pour chaque emprunt.

Ces nouvelles ressources pourront être consacrées à de lourds travaux de rénovations, en particuliers des écoles (700.000 € TTC sur 2023 et 2024), celles-ci n'ayant fait l'objet que d'un entretien minimum de 2018 à 2022.

Les tableaux ci-dessous détaillent les immobilisations corporelles et les travaux qu'il sera possible de financer de 2018 à 2027 en respectant les hypothèses de départ.

Il s'agit d'estimation des comptes administratifs (et non de budgets prévisionnels).

Détail des projets d'immobilisations corporelles											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Participation SPL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	40	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Mobilier	12	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Remplacement du parc informatique (2 PC par an)		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Remplacement du parc de véhicules	22	15				25				25	
Équipement des écoles	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Serveur et téléphonie	15				4					4	
Matériel	31	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Diag amiante et DPE		2	2	2							
Terrains et immeubles	12										
Total	136	50	35	35	37	58	33	33	62	33	

Détail des projets de travaux (travaux en régie exclus)											
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Logements	31	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Complexe sportif / autres équipements sportifs	181								300		
Espace jeunesse Rond-Chêne	150										
Travaux de gros entretien du patrimoine	30	100	100	100	100	100	100	100	90	100	
Travaux d'accessibilité PMR / ERP	10	271	225	254							
Mis en conformité électrique	15	25	25	10	10		10	10	10	10	
Travaux dans les écoles	36	20	20	20	20	500	200	50	50	50	
Travaux toiture	20	10	10	10	10	5	5	5	5	5	
Autres travaux	245				100						
Travaux touristiques	19										
Défense incendie - Alarmes incendie	34										
Travaux forestiers et PPRMT	110	94	3	3	3	2	3	3	3	3	
Lerebourg		200	200								
Total	881	725	588	401	248	622	323	173	463	173	

Ainsi, on obtient la section d'investissement suivante.

Dépenses d'investissement												
	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Hypothèses
Divers	28	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	subv° pers. privées et remb. TA 2016
Immo en cours (chap 040 et 041)	40	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	dont écriture travaux en régie
Remboursement d'emprunts en cours	272	282	284	296	309	274	236	54	55	55	55	
Rembt noux emprunts et remboursement du canon du BEA	28	28	28	28	28	43	58	73	73	73	73	BEA : 26 K€/an
Immobilisations incorporelles (sauf subv° pers. de dt)	15	86	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
immobilisations corporelles + participation SPL (c/26)	102	136	50	35	35	37	58	33	33	62	33	
Immo en cours (travaux) et opérations sous mandat	284	881	725	588	401	248	622	323	173	463	173	
Total des dépenses d'investissement	741	1453	1157	1016	843	672	1044	553	403	722	404	
Variation	58%	96%	-20%	-12%	-17%	-20%	55%	-47%	-27%	79%	-44%	
Recettes d'investissement												
	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Hypothèses
Dotations et fds divers (10) sauf 1068	27	98	199	150	125	94	70	134	81	57	109	
dont FCTVA et remboursement TVA / erdf	22	66	181	132	107	76	52	116	63	39	91	
dont Taxe locale d'équipement / Taxe d'aménager	5	32	18	18	18	18	18	18	18	18	18	Rembst 1/2 de la TA dès 2017
Subv° d'investissement (13)	100	278	173	123	80	28	188	88	38	112	38	
Emprunts et autres dettes (canon BEA)	763	39	0	0	300	300	300	0	0	0	0	
Amortissements des immobilisations	91	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	estimation
Autres recettes (dont 040 et 041)	203	341	350	4	3	2	1					
Total	1184	857	822	377	608	525	659	323	220	268	247	
Variation	394%	-28%	-4%	-54%	61%	-14%	26%	-51%	-32%	22%	-8%	
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si	443	-596	-334	-640	-235	-147	-385	-230	-183	-454	-157	
Virement de la section de fonctionnement	39	514	334	640	234	147	385	230	183	455	156	
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si exc	-399	83	1	0	1	0	0	1	1	0	1	
Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement après virement	83	1	0	1	0	0	1	1	0	1	1	
	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	715	389	404	9	42	171	74	123	209	13	104	

Les 104.000 € de fonds de roulement final en 2027 expriment une marge de manœuvre d'à peine 100.000 € sur 10 ans et invitent à la prudence.

6. Le budget de l'eau potable

Le rapport se limitera à l'année 2018, la compétence devant, selon les derniers scénarios connus, être transférée au 1^{er} janvier 2019.

6.1. Analyse financière du budget eau potable

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 8 janvier 2018. Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

Solde intermédiaire de gestion	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Epargne de gestion	205	166	183	130	80	110
Epargne brute	187	133	141	98	30	74
Epargne nette	129	70	69	24	-47	-5
Recettes réelles d'investissement	14	8	0	0	0	2
Capacité de financement des investissements	143	78	69	24	-47	-3
Dépenses réelles d'investissement	127	75	63	36	74	71
Besoin de financement	-16	-4	-6	12	121	74
Nouveaux emprunts	0	300	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	16	304	6	-12	-121	-74
Reprise des résultats antérieurs	215	229	533	539	526	405
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	231	533	539	526	405	332

Les résultats 2017

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +332.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), atteint +110.000 € (contre +80.000 € en 2016), en raison d'une hausse des ventes d'eau conjuguées à une diminution des charges générales.

Le tableau ci-dessous montre les évolutions des recettes de vente d'eau.

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Prod. des serv. (chap. 70) + Autres prod. de g° cour. (chap. 75)	584	541	581	577	558	576

L'épargne nette

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt.

Elle remonte pour atteindre -5.000 € (contre -47.000 € en 2016).

La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement, on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre, ni des éventuels emprunts réalisés.

Elle se monte à -3.000 € en 2017 (-47.000 € en 2016).

Les ventes d'eau actuelles, qu'il s'agisse du volume ou du tarif, ne permettent donc pas de dégager des capacités d'investissements. Ce sont les excédents passés qui permettent de réaliser les travaux.

6.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable

L'en-cours de la dette du budget eau potable

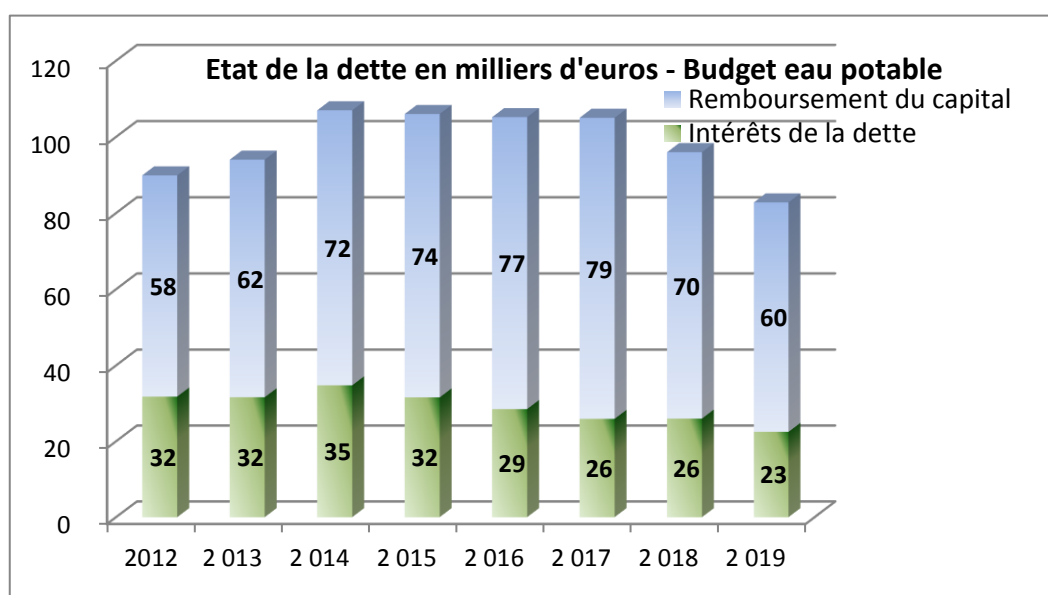
Le nombre d'emprunts est de 5 répartis auprès de 2 établissements prêteurs.

Les taux varient de 2,64 % à 4,59 %. 3 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 2 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'encours de la dette fin 2018, en milliers d'euros.

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
En cours de la dette en capital au 31/12	838	1 076	1 003	929	852	773	703

L'évolution de l'annuité du budget eau



Les ratios d'endettement du budget eau

Ratios d'endettement	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
Encours de la dette / recettes réelles d'exploitation	140,1%	198,9%	172,4%	160,8%	151,8%	134,2%
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	4,5	8,1	7,1	9,4	28,3	10,4

Le ratio "capacité de désendettement" diminue fortement en 2017, passant de 28,3 années en 2016 à 10,4 années en 2017, en raison de l'augmentation significative du dénominateur du ratio (l'épargne brute).

Equilibre	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	0,9	1,06	1,07	1,16	1,28	1,20

Enfin, le ratio d'équilibre passe de 1,28 à 1,20, mais reste supérieur à 1. Cet indicateur montre que les recettes réelles de fonctionnement ne suffisent pas à payer les dépenses de fonctionnement et le remboursement des emprunts.

6.3. Les perspectives du budget eau 2018

Les salaires affectés au budget eau

Afin de mieux correspondre à la réalité, la part des salaires des agents affectée au budget eau est recalculée chaque année en tenant compte de tous les agents qui, même pour une part minime de leur temps de travail, participent au service de l'eau potable.

Le calcul a été ajusté pour 2018 pour être au plus proche de la réalité (voir tableau en annexe 3).

Le prix de l'eau

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat d'exploitation	111	65	73	16	-32	-4
Résultat financier	-32	-32	-35	-32	-29	-26
Résultat exceptionnel	14	-2	-8	0	-21	-9
Résultat comptable	93	32	31	-15	-82	-39

Le conseil municipal a décidé de passer la redevance de l'eau de 1,13 € / m³ à 1,24 € / m³, soit une augmentation de 9,7 %. Cette augmentation, appliquée uniquement sur la part consommation, générera 32.000 € de recettes supplémentaires à volume constant.

Le prix qui sera appliqué en 2018 se rapprochera ainsi du prix envisagé après le transfert de la compétence eau potable au Bassin de Pompey.

Pour le consommateur, l'augmentation sera neutre puisque le tarif de la redevance assainissement sera diminué d'autant (voir page 31).

Les investissements possibles en 2018

La section de fonctionnement, déficitaire avant report des excédents antérieurs, ne permet pas de dégager des marges pour financer l'investissement. Toutefois, grâce aux excédents antérieurs de fonctionnement et d'investissement, il serait possible de réaliser les investissements suivants :

➤ Immobilisations corporelles :

- Compteurs à tête émettrice : 25.000 € HT.
- Outillage et matériel : 1.500 € HT.

➤ Autres travaux :

- Remplacement de la canalisation de la surpression : 15.000 € HT.
- Remplacement de branchements vétustes : 40.000 € HT.
- Création de branchements séparés route de Pompey : 30.000 € HT.
- Chapelle Bel Amour : 30.000 € HT.
- Mise à niveau de bouches à clé : 2.000 € HT.

Les subventions

Les subventions qu'il est possible de mobiliser auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse le seront¹. Elles dépendront des travaux qui seront décidés au moment du vote du budget. Quoi qu'il en soit, elles resteront minimales.

Les emprunts

Les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau ouvrent la possibilité de souscrire auprès de l'agence de l'eau un prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 % du montant des travaux).

Les résultats sur le budget 2018

Les tableaux ci-après présentent une estimation du compte administratif 2018, à volume d'eau vendu constant et si tous les travaux sont réalisés.

On constate un solde de clôture fin 2018, au moment du transfert de la compétence, positif.

¹ 10 % de subvention sur les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau. Prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 %). 35 % de subvention sur l'achat de matériel destiné à améliorer le rendement.

Dépenses de fonctionnement							
	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Charges à car. gén. (chap. 011) + Autres charges (chap. 65)	139	139	152	150	150	139	142
Charges de personnel (012)	128	139	152	150	170	190	192
Atténuation de produits (014)	111	97	94	148	158	137	124
Charges financières certaines	32	32	35	32	29	26	26
Charges financières si nouvel emprunt						0	0
Charges excep. (chap. 67)	1	2	8	0	25	10	15
Dotations aux amortissements et provisions	94	101	110	114	112	113	133
Virement à la section d'investissement	5	74	0	0	0	0	0
Total dépenses de fonctionnement	511	583	551	594	643	615	631

Recettes de fonctionnement							
	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Prod. des serv. (chap. 70) + Autres prod. de g° cour. (chap. 75)	584	541	581	577	558	576	608
Subventions d'exploitation		0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap. 77)	15	0	0	0	3	0	0
Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes de fonctionnement	599	541	582	578	561	576	608
Excédents antérieurs reportés	221	309	266	297	282	200	161
Recettes de fonctionnement + Excédents antérieurs	819	850	848	875	843	776	769
Excédent de fonctionnement de l'année (reporté en n+1)	309	266	297	282	200	161	138

Dépenses d'investissement							
	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	0	0	0	0	0	0	0
Remboursement emprunts	58	62	72	74	77	79	70
Remboursement nouveaux emprunts							0
Immobilisations incorporelles	1	1	15	0	0	0	7
immobilisations corporelles (chap. 21)	46	25	21	26	31	25	27
Avances et acomptes versés (c/238)	0		0	0	0	0	0
Travaux sur réseaux subventionnables (amélioration de la collecte)	80	48	26	10	43	0	
Autres travaux	0					45	137
Total dépenses d'investissement	185	137	135	111	151	150	241

Recettes d'investissement							
	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Subventions d'investissement (chap. 13)	14	8	0		0	2	0
Emprunts		300	0	0	0	0	0
Avances et acomptes versés				0	0		
Amortissements des immobilisations	94	101	110	114	112	113	113
Virement de la section de fonctionnement	5	74	0	0	0	0	0
Total recettes d'investissement	112	483	110	114	112	115	113
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)	-73	346	-25	3	-39	-35	-128
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; - si déficit)	-5	-80	266	241	245	205	171
Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement	-80	266	241	245	205	171	43
Solde de clôture (exploitation et investissement)	229	533	539	526	405	332	180

7. Le budget de l'assainissement

Tout comme pour le service de l'eau, le rapport, pour sa partie relative au service de l'assainissement, se limitera à traiter l'année 2018, la compétence devant, selon les derniers scénarios connus, être transférée au 1^{er} janvier 2019.

7.1. L'analyse financière du budget assainissement

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 4 janvier 2018.

Solde intermédiaire de gestion	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17
Épargne de gestion	197	298	163	253	250	310
Épargne brute	140	201	44	154	142	215
Épargne nette	50	90	-150	-45	-62	6
Recettes réelles d'investissement	366	454	384	0	0	14
Capacité de financement des investissements	416	544	234	-45	-62	20
Dépenses réelles d'investissement	732	1 617	869	17	126	31
Besoin de financement	317	1 073	635	62	188	11
Nouveaux emprunts	500	1 560	0	0	0	0
Variation du fonds de roulement	183	487	-635	-62	-188	-11
Reprise des résultats antérieurs	735	918	1 405	770	708	520
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	918	1 405	770	708	520	509

Les résultats 2017

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +509.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), augmente par rapport à 2016 (+310.000 € contre +250.000 € en 2016).

L'épargne nette

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt.

Elle devient positive (+6.000 € contre -62.000 € en 2016).

La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement, on obtient la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni des emprunts réalisés.

Sans les reports, la capacité de financement des investissements devient positive en 2017 (+20.000 € contre -62.000 € en 2016).

7.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement

L'en-cours de la dette du budget assainissement

Le nombre d'emprunts est de 6 répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

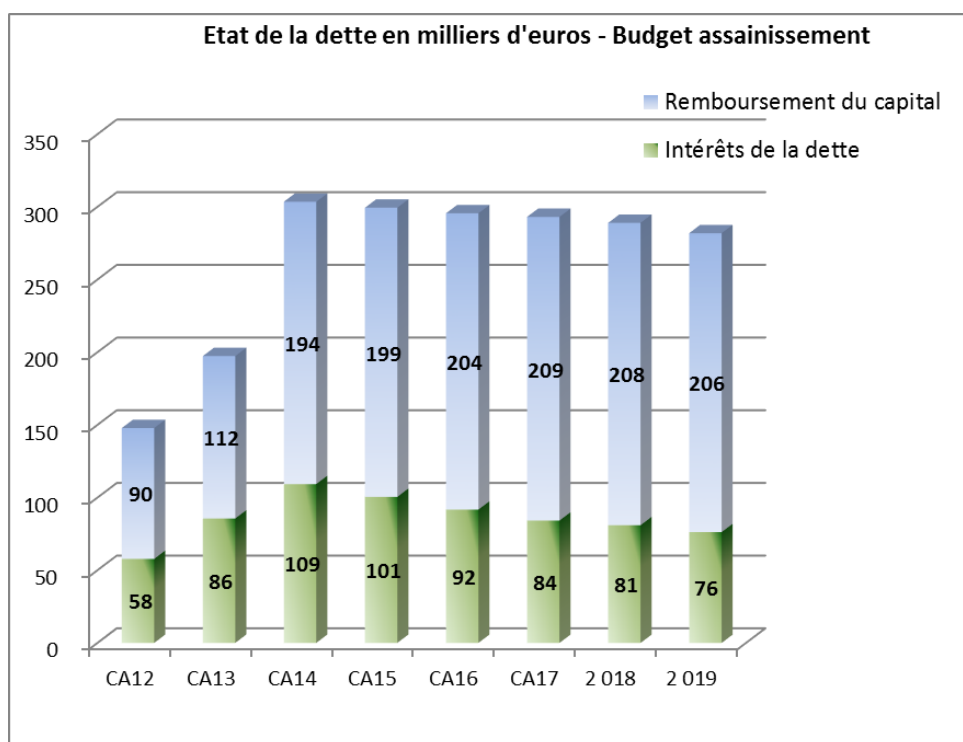
Les taux varient de 1,54 % à 4,85 %. 5 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 1 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente l'en-cours de la dette jusque fin 2018, en milliers d'euros.

	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	2 018
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 118	2 909	2 701

L'évolution de l'annuité du budget assainissement

Le gros emprunt de 2013 pour financer la station d'épuration a entraîné inévitablement une hausse des annuités de remboursement.



Les ratios d'endettement du budget assainissement

	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne	16,2	18,4	79,6	21,6	22,0	13,5
Annuité de la dette / épargne de gestion	75,2%	66,3%	185,7%	118,6%	118,4%	94,6%

Le ratio "capacité de désendettement", le ratio "annuité de la dette sur épargne de gestion" et le ratio d'équilibre restent défavorables.

Equilibre	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de	1,1	1,0	1,5	1,3	1,4	1,2

Cette situation s'explique par les travaux extrêmement lourds qui ont été réalisés pour rénover la station d'épuration, et par la faiblesse de l'épargne.

7.3. Les perspectives du budget assainissement 2018

Les salaires affectés au budget assainissement

Comme pour le budget eau, la part des salaires des agents affectée au budget assainissement sera recalculée pour être au plus proche de la réalité, en tenant compte notamment du recrutement d'un agent pour remplacer un agent en longue maladie (voir annexe 3).

Le prix de l'assainissement

Le conseil municipal a décidé de passer la redevance de l'assainissement de 2,27 € / m³ à 2,16 € / m³, soit une baisse de 4,8 %. Cette baisse, entraînant une diminution des recettes de 25.000 € à volume d'eau vendu constant, compensera pour le consommateur la hausse de la redevance eau (voir page 27). Le résultat comptable demeurera positif en 2018, malgré cette baisse.

	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	2 018
Résultat d'exploitation	98	193	56	125	121	184	110
Résultat financier	-58	-86	-109	-101	-92	-84	-81
Résultat exceptionnel	1	-11	-10	2	-16	-10	-18
Résultat comptable	41	97	-63	26	14	89	11

Les investissements possibles en 2018

Les investissements qui seront proposés pour le vote du budget 2018 sont les suivants :

- Étude du traitement des sables arrivant à la station : 12.330 € HT.
- Travaux de traitement des sables arrivant à la station : 50.000 € HT.
- Étude chemin du Jard : 4.000 € HT.
- Diagnostic assainissement de la Grande rue : 5.000 € HT.
- Travaux d'autosurveillance du rejet : 10.000 € HT.
- Mise en sécurité et renouvellement des postes de refoulement : 20.000 € HT.
- Travaux de mise à niveau d'avaloirs : 5.000 € HT.
- Travaux d'amélioration de la collecte (rue de Châtillon, cantine) : 50.000 € HT.
- Travaux d'encorbellement du pont Moselle : 10.000 € HT.

Les subventions

Il n'y aura pas de subventions en 2018.

Les emprunts

La commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2018.

Les résultats sur le budget 2018

Les tableaux ci-après présentent une estimation du compte administratif 2018, à volume d'eau vendu constant et si tous les travaux sont réalisés.

On constate un solde de clôture fin 2018, au moment du transfert de la compétence, positif.

Dépenses de fonctionnement							
	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	2 018
Charges à car. gén. (chap. 011) + Autres charges (chap. 6)	108	96	108	140	154	132	134
Charges de personnel (012)	131	141	153	150	132	154	156
Atténuation de produits (014)	69	61	60	0	0	0	0
Charges financières certaines	58	86	109	101	92	84	81
<i>Charges financières si nouvel emprunt</i>							
Charges excep. (chap. 67)	1	13	14	1	18	13	20
Dotations aux amortissements et provisions	99	104	107	128	128	126	126
Virement à la section d'investissement		0	0	0	0	0	181
Total dépenses de fonctionnement	465	500	551	519	524	509	697

Recettes de fonctionnement							
	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	2 018
Prod. des serv. (chap. 70) + Autres prod. de g° cour. (chap. 71)	496	591	483	524	519	585	514
Subventions d'exploitation	8	4	0	18	17	11	11
Produits exceptionnels (chap. 77)	0	1	2	1	0	0	0
Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	2	2	2	2	2	2	2
Total recettes de fonctionnement	506	598	488	545	538	598	527
Excédents antérieurs reportés	195	236	333	270	297	310	399
Recettes de fonctionnement + Excédents antérieurs	701	834	821	816	834	909	926
Excédent de fonctionnement de l'année (reporté en n+1) ou déficit	236	333	270	297	310	399	229

Dépenses d'investissement							
	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	2 018
Subvention d'investissement transférée au compte de résultat	2	2	2	2	2	2	2
Remboursement emprunts	90	112	194	199	204	209	208
<i>Remboursement nouveaux emprunts</i>							
Immobilisations incorporelles	10	3	22	0		4	21
immobilisations corporelles (chap. 21)	60	26	31	7	31	11	
Avances et acomptes versés (c/238)	61	22	104	0			
Travaux sur réseaux	106	321	147		93	14	135
station d'épuration	494	1 243	562	8		0	50
Total dépenses d'investissement	823	1 729	1 063	216	330	240	416

Recettes d'investissement							
	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	2 018
Subventions d'investissement (chap. 13)	366	432	280	0	0	0	0
Emprunts	500	1 560	0	0	0	0	0
Avances et acomptes versés		22	104	0	0	14	0
Amortissements des immobilisations	99	104	107	128	128	126	126
Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	181
Total recettes d'investissement	965	2 118	491	128	128	140	307
Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)	142	390	-572	-88	-202	-100	-109
Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent ; - si déficit)	540	682	1 072	500	412	210	110
Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement	682	1 072	500	412	210	110	1
Solde de clôture (exploitation et investissement)	918	1 405	770	708	520	509	230

8. Engagements pluriannuels

La commune n'a pas d'engagements pluriannuels, hormis les autorisations de programme suivantes votées :

- travaux de rénovation du sol de la salle Souchet ;
- construction d'un espace jeunesse.

Annexe 1 – Plans de financement prévisionnels des principaux investissements 2018



Rénovation du sol de la salle Souchet

Coût prévisionnel

Au stade consultation 01/01/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Pose d'un sol et traçage des lignes	69 380 €	20,00%	83 256 €	13 876 €
Remplacement des buts de handball	5 847 €	20,00%	7 016 €	1 169 €
TOTAL TRAVAUX	75 227 €		90 272 €	15 045 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique	0,0%	20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
Etudes de sol		20,00%	- €	- €
Achat de terrains		20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	800 €	20,00%	960 €	160 €
Assurance DO et ts risques chantier		11,08%	- €	- €
Plans topographiques		20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition		20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	800 €		960 €	160 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	76 027 €	15 205 €	91 232 €

Plan de financement

SUBVENTIONS	Accordées et recalculées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	30 411 €	40%
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	22 808 €	30%
Etat (fonds de soutien)		Refusée
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	53 219 €	
FCTVA (16,404 % du TTC)	14 966 €	
FONDS PROPRES	23 048 €	
EMPRUNTS	- €	
TOTAL DU FINANCEMENT	91 232 €	

70,00%
19,68%
30,32% } du coût global HT

Rénovation de l'éclairage de la salle Souchet

Coût prévisionnel

Au stade du programme soit le 12/10/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Travaux d'éclairage	28 050 €	20,00%	33 660 €	5 610 €
			- €	- €
TOTAL TRAVAUX	28 050 €		33 660 €	5 610 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
Etudes de sol		20,00%	- €	- €
Achat de terrains		20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)		20,00%	- €	- €
Assurance DO et ts risques chantier		11,08%	- €	- €
Plans topographiques		20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition		20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	- €		- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	28 050 €	5 610 €	33 660 €

Plan de financement

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)		
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	8 415 €	30%
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	8 415 €	
FCTVA (16,404 % du TTC)	5 522 €	30,00% 19,68% du coût global HT
FONDS PROPRES	19 723 €	70,32%
EMPRUNTS	- €	
TOTAL DU FINANCEMENT	33 660 €	

Travaux dans les écoles et à la mairie - Programme 2018

Coût prévisionnel

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Installation de volets roulants à l'école Dolto	2 274 €	20,00%	2 729 €	455 €
Installation de volets roulants et de stores à l'école Champagne	6 264 €	20,00%	7 517 €	1 253 €
Installation de volets roulants à l'école Brassens	2 881 €	20,00%	3 458 €	576 €
Réfection des sols de l'école Champagne	3 392 €	20,00%	4 070 €	678 €
Réfection des sols de l'école maternelle du Rond-Chêne	4 972 €	20,00%	5 966 €	994 €
Réfection des sols de l'école élémentaire du Rond-Chêne	3 360 €	20,00%	4 032 €	672 €
Installation d'une alarme incendie à l'école Champagne	4 315 €	20,00%	5 178 €	863 €
Installation d'une alarme incendie à l'école Provence	6 245 €	20,00%	7 494 €	1 249 €
Réfection de l'accueil de la mairie	6 626 €	20,00%	7 951 €	1 325 €
TOTAL TRAVAUX	40 330 €		48 395 €	8 066 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre 0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	- €	0,00%	- €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Aléas sur honoraires	- €	20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	- €		- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	40 330 €	8 066 €	48 395 €

Plan de financement prévisionnel

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)		
Région		
Réserve parlementaire		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	16 132 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	16 132 €	40,0%
FCTVA (16,404 % du TTC)	7 939 €	19,7%
FONDS PROPRES	24 325 €	60,3%
TOTAL DU FINANCEMENT	48 395 €	

} du coût global HT

Travaux d'aménagement à vocation touristique

Coût prévisionnel

Au stade du programme soit le 16/01/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Entrée et sortie du tunnel de l'ancien canal	16 098 €	20,00%	19 318 €	3 220 €
Sentiers du château Corbin	75 500 €	20,00%	90 600 €	15 100 €
			- €	- €
			- €	- €
Aléas 5,0%	4 580 €	20,00%	5 496 €	916 €
TOTAL TRAVAUX	96 178 €		115 413 €	19 236 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
AMO	2 042 €	20,00%	2 451 €	408 €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	511 €	0,00%	511 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Autres				
Autres				
Aléas sur honoraires 5%	128 €	20,00%	153 €	26 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	2 681 €		3 114 €	434 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	98 858 €	19 670 €	118 528 €

Plan de financement

Au stade du programme soit le :

25/09/13

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil général DCI		
Conseil général DAPRO	- €	
Conseil régional	39 543 €	40 %
Etat (fonds Barnier)		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	29 658 €	30 %
Autre		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	69 201 €	
FCTVA (15,482 % du TTC)	18 351 €	
EMPRUNT OU FONDS PROPRES	30 977 €	
TOTAL DU FINANCEMENT	118 528 €	

70,0% }
18,6% } du coût global HT
31,3% }



Travaux de prévention des risques mouvements de terrains (PPR-MT)

Coût prévisionnel

Au stade du programme soit le 09/01/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Sécurisation route du Pisuy	90 250 €	20,00%	108 300 €	18 050 €
Aléas 10,0%	9 025 €	20,00%	10 830 €	1 805 €
TOTAL TRAVAUX	99 275 €		119 130 €	19 855 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
AMO 0,0%	2 441 €	20,00%	2 930 €	488 €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	610 €	0,00%	610 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Autres				
Autres				
Aléas sur honoraires 20%	610 €	20,00%	732 €	122 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	3 662 €		4 272 €	610 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	102 937 €	20 465 €	123 402 €

Plan de financement

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil général DCI		
Conseil général DAPRO	- €	
Conseil régional	- €	
Etat (fonds Barnier)	51 468 €	50%
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	30 881 €	30%
Autre		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	82 350 €	80,0%
FCTVA (15,482 % du TTC)	19 105 €	18,6%
EMPRUNT OU FONDS PROPRES	21 948 €	21,3%
TOTAL DU FINANCEMENT	123 402 €	

du coût global HT

Coût prévisionnel

Au stade travaux 01/01/18

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Démolition et désamiantage de la salle Mozart	17 800 €	20,00%	21 360 €	3 560 €
Terrassement - fondations	39 549 €	20,00%	47 459 €	7 910 €
Aménagements extérieurs		20,00%	- €	- €
Travaux de construction TCE (75 m²)	99 688 €	20,00%	119 626 €	19 938 €
Aire de jeux	31 530 €	20,00%	37 836 €	6 306 €
Mobilier	10 000 €	20,00%	12 000 €	2 000 €
Aléas 6,6%	13 006 €	20,00%	15 607 €	2 601 €
TOTAL TRAVAUX	211 573 €		253 888 €	42 315 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	758 €	20,00%	909 €	152 €
Contrôle technique	1 950 €	20,00%	2 340 €	390 €
Etudes de sol	1 650 €	20,00%	1 980 €	330 €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	864 €	0,00%	864 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition	1 150 €	20,00%	1 380 €	
Suppression réseau ERDF et GRDF, Enedis	2 997 €	20,00%	3 597 €	
Aléas sur honoraires 7%	1 747 €	20,00%	2 096 €	349 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	11 116 €		13 166 €	1 221 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	222 689 €	43 536 €	267 054 €

Plan de financement

SUBVENTIONS	Recalculée	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)	44 538 €	20%
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	- €	
Conseil régional	24 053 €	Accordée
Réserve parlementaire	2 227 €	1%
DRAC		
Union européenne (FEDER)		non éligible
Etat (DETR)	52 925 €	24%
CAF	59 179 €	30 % sf démolit°
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	182 922 €	
FCTVA (16,404 % du TTC)	43 808 €	82,1% } du coût global HT
FONDS PROPRES	- 653 €	19,7% }
EMPRUNTS (TAUX ZERO)	40 978 €	-0,3% }
TOTAL DU FINANCEMENT	267 054 €	

Annexe 2 – Incidences du retour à la semaine de 4 jours

	Coût annuel des 4,5 j pour tous			Coût année 2018 Semaine de 4 j en septembre 2018			Coût année 2019 et suivantes Semaine de 4 j en année pleine		
	Maternelles	Elémentaires	TOTAL	Maternelles	Elémentaires	TOTAL	Maternelles	Elémentaires	TOTAL
Nombre d'enfants à l'école	200	358	558	200	358	558	200	358	558
Nombre d'enfants aux TAP	130	276	406	130	276	406	0	0	0
Dépenses d'encadrement des TAP	23 000 €	48 358 €	71 358 €	14 056 €	29 552 €	43 608 €	- €	- €	- €
Transports TAP	- €	5 800 €	5 800 €	- €	3 544 €	3 544 €	- €	- €	- €
Mercredis éducatifs matin	- €	- €	- €	903 €	1 617 €	2 520 €	2 323 €	4 157 €	6 480 €
Transports mercredi matin	2 720 €	4 869 €	7 589 €	1 662 €	2 975 €	4 638 €	- €	- €	- €
Matériel pédagogique, pharmacie, fêtes TAP	1 850 €	2 950 €	4 800 €	1 131 €	1 803 €	2 933 €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES	27 570 €	61 977 €	89 547 €	17 752 €	39 491 €	57 243 €	2 323 €	4 157 €	6 480 €
	Recettes en année pleine			Recettes 2018 Semaine de 4 j en septembre 2018			Recettes 2019 Semaine de 4 j en année pleine		
	Maternelles	Elémentaires	TOTAL	Maternelles	Elémentaires	TOTAL	Maternelles	Elémentaires	TOTAL
Frais d'inscription (15 €/an)	1 950 €	4 135 €	6 085 €	1 192 €	2 527 €	3 719 €	- €	- €	- €
Fonds de soutien Etat (50 € / élève)	10 000 €	17 900 €	27 900 €	6 111 €	10 939 €	17 050 €	- €	- €	- €
Aide CAF	6 730 €	14 270 €	21 000 €	4 113 €	8 721 €	12 833 €	- €	- €	- €
Recettes mercredis matin	- €	- €	- €	753 €	1 347 €	2 100 €	1 935 €	3 465 €	5 400 €
TOTAL RECETTES	18 680 €	36 305 €	54 985 €	12 168 €	23 534 €	35 702 €	1 935 €	3 465 €	5 400 €
SOLDE ANNUEL	- 8 890 €	- 25 672 €	- 34 562 €	- 5 583 €	- 15 958 €	- 21 541 €	- 387 €	- 693 €	- 1 080 €
				Dégagement (+) ou besoin (-) par rapport à 2017		13 021 €	Dégagement (+) ou besoin (-) par rapport à 2017		33 482 €

Annexe 3 – Tableau de répartition des salaires dans les budgets annexes

Agents affectés en tout ou partie aux budgets annexes	heures annuelles totales	Missions pour l'eau et/ou l'assainissement	Répartition du temps de travail en %			Répartition des heures		
			Budget communal	Budget eau	Budget assainissement	Budget communal	Budget eau	Budget assainissement
Directeur général des services	1 607	Prospectives financières, emprunts, affaires juridiques, marchés, contrôle général du service	90,00%	5,00%	5,00%	1 446	80	80
Directeur des RH et des finances	1 607	Budgets, direction du service de facturation, contrôle des mandatements et de l'exécution budgétaire	70,00%	15,00%	15,00%	1 125	241	241
Agent comptable	1 607	Facturation de l'eau et de l'assainissement, accueil des abonnés	80,00%	10,00%	10,00%	1 286	161	161
Directeur des services techniques	1 607	Direction des services eau et assainissement, rédaction des pièces techniques des marchés, suivi des travaux, contrôle de la gestion de la Step, rédaction des différents documents pour ARS, chambre d'agriculture, etc., contrôle des analyses, diag réseau	60,00%	20,00%	20,00%	964	321	321
Responsable des ateliers	1 607	Management des équipes, contrôle des travaux en régie ou par entreprises	60,00%	20,00%	20,00%	964	321	321
Chargé des marchés publics	1 607	Rédaction des pièces administratives et techniques de certains marchés	70,00%	15,00%	15,00%	1 125	241	241
Secrétaire au bureau d'études	1 607	Secrétariat du DST	80,00%	10,00%	10,00%	1 286	161	161
Secrétaire aux ateliers	1 607	Secrétariat du responsable des ateliers, suivi des bons travaux	60,00%	20,00%	20,00%	964	321	321
Agent releveur	1 607	Relevage des compteurs d'eau	0,00%	100,00%	0,00%	-	1 607	-
Chef d'équipe eau potable	1 607	Chef d'équipe eau potable	10,00%	80,00%	10,00%	161	1 286	161
Conducteur d'engins	1 607	Travaux sur réseaux (mini-pelle)	10,00%	80,00%	10,00%	161	1 286	161
Agent d'assainissement (longue maladie)	-	Nettoyage du réseau d'assainissement	0,00%	0,00%	100,00%	-	-	-
Responsable de la station d'épuration	1 607	Gestion de la station d'épuration	0,00%	0,00%	100,00%	-	-	1 607
Mécaniciens	1 607	entretien des véhicules	70,00%	15,00%	15,00%	1 125	241	241
Agent technique	1 607	Travaux sur réseaux	5,00%	85,00%	10,00%	80	1 366	161
Agent technique	1 607	nettoyage du réseau d'assainissement, entretien de la station d'épuration	10,00%	5,00%	85,00%	161	80	1 366
Comptable	1 607	facturation de l'eau et de l'assainissement	10,00%	45,00%	45,00%	161	723	723
Total	25 712				Total	11 008	8 437	6 267
						Salaires bruts chargés	191 524 €	154 589 €
						ETP théoriques	5,3	3,9

Pour 2018, on obtient donc 191.524 € à refacturer au budget eau (au lieu de 190.455 € en 2017) et 154.589 € à refacturer au budget assainissement (au lieu de 153.542 € en 2017), soit un total de 346.113 €.

Annexe 4 – Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément à la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Budget communal :

	CA 17	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges réelles de fonctionnement en K€	4123	4154	3859	3890	3909	3943	3962	4002	4044	4087	4130
Objectifs d'évolution		0,8%	-7,1%	0,8%	0,5%	0,9%	0,5%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%

Budget annexe de l'eau potable :

	2 017	2 018
Charges réelles de fonctionnement en K€	502	498
Objectifs d'évolution		-0,7%

Budget annexe de l'assainissement :

	CA17	2 018
Charges réelles de fonctionnement en K€	383	390
Objectifs d'évolution		1,9%

Annexe 5 – Objectifs d'évolution du besoin de financement

Conformément à la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter les objectifs d'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Budget communal :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Emprunts contractés	39	0	0	300	300	300	0	0	0	0
Remboursement de la dette en capital	310	312	324	337	317	294	127	128	128	128
Evolution du besoin de financement	-271	-312	-324	-37	-17	6	-127	-128	-128	-128

Budget annexe de l'eau potable :

	2 018
Emprunts contractés	-
Remboursement de la dette en capital	70
Evolution du besoin de financement	- 70

Budget annexe de l'assainissement :

	2 018
Emprunts contractés	0
Remboursement de la dette en capital	208
Evolution du besoin de financement	-208